

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

**Commune de XAMBES
En Agglomération**

**Arrêté Municipal portant réglementation du vide-grenier
du samedi 2 septembre 2023**

A R R E T E N° 30 août 2023-002

La Maire de la Commune de Xambes (Charente)

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 26,

Vu le décret d'application du 16 décembre 1996, n°96-1097 ;

Vu la déclaration préalable présentée par l'association « Comité des fêtes de Xambes » représentée par son Président, Monsieur Jacky BAUSSAY, visant à organiser un vide-grenier le samedi 02 septembre 2023 à Xambes, au lieudit « Tras Le Breuil »

CONSIDERANT que la surface utilisée pour cette journée « vide-grenier » est inférieure à 300 m2 et qu'il y a lieu de réglementer cette manifestation,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – L'association « Comité des fêtes de Xambes », représentée par son Président, Monsieur Jacky BAUSSAY, est autorisée à organiser un vide-grenier, le samedi 02 septembre 2023 à Xambes (Charente) au lieudit « Tras Le Breuil » à partir de 6 heures.

ARTICLE 2 – La présente autorisation est accordée pour une durée de 1 jour.

ARTICLE 3 – Ce vide-grenier est autorisé dans les conditions sanitaires en vigueur.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation et ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Confolens,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mansle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes,
- Monsieur Jacky BAUSSAY, Président du Comité des Fêtes de Xambes.

A XAMBES, le 30 août 2023

La Maire, Géraldine JEROME

